



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
-----  
ARRONDISSEMENT DE COSNE COURS SUR LOIRE  
-----

MAIRIE  
1 Place Colonel Roche  
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS  
Tél : 03.86.69.22.79  
Mail : mairie.chateauneufvaldebargis@wanadoo.fr

**REGLEMENT 2022**  
**TOUT PECHEUR DOIT ETRE EN POSSESSION**  
**D'UNE CARTE DE PECHE**  
**COMMUNALE AVANT DE S'INSTALLER**

Les cartes communales de pêche sont en vente :

- à la boulangerie-pâtisserie WILTGEN, 27 Grande Rue, tous les jours de 6h30 à 14 h et 15 h à 21 h (sauf le mercredi),
- à la Halte de Campagne, 3 Place Colonel Roche, du mardi au vendredi de 6h30 à 19 h, le samedi de 7 h à 19 h et dimanche 8 h à 12 h.
- 
- à la mairie le mercredi de 8 h 30 à 12 h.

Aux tarifs suivants :

- Carte journalière : 4.50 €
- Carte annuelle : 40 €
- Carte vacances : 15 €
- Carte week-end « parcours carpe » : 15 €

Une carte donne droit à 3 lignes.

La pêche de jour est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

Ils n'ont droit qu'à une seule ligne.

Les enfants non accompagnés d'un adulte sont interdits de pêche.

Toute carpe ou tout carpeau pêché(e) sera remis(e) à l'eau.  
La pêche aux appâts artificiels est interdite toute l'année sauf la pêche à la mouche.

Les animaux seront tenus en laisse.

L'accès à la digue doit rester libre.

Les baignades de jour comme de nuit sont strictement interdites dans l'étang.

Le stationnement devant la chaîne est interdit.

Le camping est interdit.

Les travaux d'entretien (selon les conditions météorologiques)  
resteront prioritaires même en période de pêche.

La Carte week-end « Parcours Carpe »  
(en vente uniquement à la boulangerie pâtisserie WILTGEN)  
est valable uniquement du vendredi au coucher du soleil  
au dimanche au coucher du soleil.

Aux dates suivantes :

08-09-10 avril 2022

06-07-08 mai 2022

03-04-05 juin 2022

01-02-03 juillet 2022

29-30-31 juillet 2022

26-27-28 août 2022

23-24-25 septembre 2022

21-22-23 octobre 2022

18-19-20 novembre 2022

16-17-18 décembre 2022

4 postes sont balisés. (1 poste peut accueillir plusieurs personnes du même groupe  
et la carte donne droit à trois lignes).

Des contrôles seront assurés de jour comme de nuit par monsieur le maire, ses  
adjoints, ses conseillers municipaux et les gardes pêche assermentés.

Toute personne en infraction sera priée de quitter les lieux immédiatement.

Le Maire,  
  
Patrick RAPEAU  
